

ORGANISATION DE L'ÉCOLE 2023-2024

A - LES NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT

En maternelle :

- 1 classe de PS /TPS
- 1 classe de MS
- 1 classe de GS

Chaque classe de maternelle est assurée par un professeur des écoles accompagné d'une aide maternelle dédiée à cette classe.

En primaire :

- 1 classe de CP
- 1 classe de CE1
- 1 classe de CE2
- 1 classe de CM1
- 1 classe de CM2

B-HORAIRES DE CLASSES


Cours : 8h30 - 11h45 / 13h30 - sorties échelonnées

	Matin	Après-midi
→ Arrivée à l'école	Entre 08h15 et 08h30	Entre 13h25 et 13h30
→ Sortie de l'école :		
♦ Maternelles	Entre 11h45 et 12h00	Entre 16h15 et 16h45
♦ CP - CE1 - CE2	Entre 11h45 et 12h00	Entre 16h30 et 16h45
♦ CM1 - CM2	Entre 11h45 et 12h00	Entre 16h40 et 16h45

Une récréation surveillée est assurée jusqu'à 16h45, horaire limite de reprise des élèves avant l'entrée en étude ou en garderie.

C-ORGANISATION PERISCOLAIRE

Garderie matin	De 7h30 à 8h15 (arrivées selon les besoins des familles)	
Garderie du soir		De 16h45 à 18h30
Etude		De 16h45 à 17h45

 **ATTENTION :** Pour les externes, toute présence après 12h00 et avant 13h25 sera soumise à facturation.

D - CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire	Le jeudi 31 août 2023 à 8h30 (sauf contre ordre ministériel). Une confirmation vous sera envoyée par mail quelques jours avant la rentrée.	
Toussaint	Le samedi 21 octobre 2023	Rentrée le lundi 6 novembre 2023
Noël	Du samedi 23 décembre 2023	Rentrée le lundi 8 janvier 2024
Hiver	Du samedi 24 février 2024	Rentrée le lundi 11 mars 2024
Printemps / Ascension	Du samedi 20 avril 2024	Rentrée le lundi 13 mai 2024
Début des vacances d'été	Le samedi 6 juillet 2024	
Le départ en vacances a lieu après la classe. La reprise des cours le matin des jours indiqués.		

E - VIE SCOLAIRE

Les élèves ont 24 heures d'enseignement ainsi qu'1 heure de culture religieuse chaque semaine. Tout au long de l'année, une aide ponctuelle et personnalisée peut être ajoutée et sera proposée aux élèves qui pourraient rencontrer des difficultés dans un apprentissage.

E1 - MANUELS SCOLAIRES

Les livres et manuels scolaires sont fournis par l'école en début d'année et confiés à votre enfant. Nous vous demandons de bien vouloir les recouvrir. De façon générale, le plus grand soin doit être apporté à tout matériel pédagogique mis à la disposition de votre enfant par l'école. Les matériels détériorés pourront donner lieu à une facturation pour remplacement.

E2 - CARNET DE LIAISON

Chaque enfant recevra un carnet de liaison. L'objectif est de garantir une réelle communication entre l'école et les familles, élément important pour la réussite de la scolarité.

E3 - REUNION DE RENTREE

Une réunion de rentrée sera organisée dans chaque classe, courant septembre. Vous pourrez toutefois solliciter auprès de l'enseignante de votre enfant un rendez-vous en cours d'année scolaire. La directrice de l'école peut également vous recevoir, sur rendez-vous.

E4 - ABSENCES

Toute absence doit être signalée par téléphone ou par Ecole Directe et doit être justifiée par écrit dans les 24 heures.

E5 - EVALUATIONS

4 carnets de notes et un livret d'évaluation du travail de votre enfant seront distribués durant l'année scolaire.

1^e période : Novembre 2023

2^e période : Janvier 2024

3^e période : Mars 2024

4^e période : Juin 2024 (carnet de notes + livret)

E6 - ASSURANCE

Etre assuré pour entrer à l'école est une obligation.

- Vous pouvez souscrire à l'assurance scolaire par le biais de l'école proposée par la MMA, merci d'en faire la demande auprès du secrétariat la 1^{ere} semaine de septembre.
- Vous pouvez souscrire une assurance scolaire à titre privé. Veuillez pour cela nous fournir **obligatoirement le jour de la rentrée scolaire**, une attestation de votre assureur.

E7 - SITE INTERNET

Pendant toute l'année, vous pouvez consulter notre site internet sur <http://sainte-jule.fr>
Vous pourrez, semaine après semaine, y trouver les menus de la cantine.

Bonne année scolaire pleine de richesses et de partage